

N° AR/31/6.4/2026-101

Arrêté portant modificatif de l'arrêté municipal n° AR/31/6.4/2025-916 en date du 14 octobre 2025 relatif à la composition du Comité Communal Feux de Forêts et des membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code des Communes,

VU la loi 66.505 du 12 juillet 1966 et du décret 68.621 du 19 juillet 1968 pris en application de cette loi,

VU la circulaire préfectorale du 29 août 1972 relative à la création des Comités Communaux Feux de Forêt dans le Vaucluse,

VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 84-110 du 16 avril 1984 relative au développement des Comités Communaux Feux de Forêts,

VU le décret 2002.679 du 29 avril 2002 relatif à la défense et à la lutte contre l'incendie,

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

VU l'ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 relative à la partie législative du Code Forestier,

VU les articles L 2211.1 (modifié par l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012) et L 2212.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le nouveau Code Forestier, et notamment les articles L.131 à L-135, L-161 à L-163, R-131 à R-134 et R-163,

VU l'arrêté municipal n° 96-46 du 10 avril 1996 créant le Comité Communal Feux de Forêts,

VU l'arrêté municipal n° 09-396 en date du 24 août 2009 portant sur la création d'une réserve communale de sécurité civile, le CCFF intégrant cette réserve,

VU l'arrêté municipal n° 03-37 du 20 février 2003 complétant l'article 3 de l'arrêté municipal n° 96-46,

VU l'arrêté municipal n° 09-340 du 30 juillet 2009 portant sur l'interdiction de circuler avec des véhicules à moteur sur les sentiers et sur les chemins non goudronnés de la commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013030.0006 du 30 janvier 2013 réglementant l'emploi du feu dans le département de Vaucluse, modifié par arrêté du 7 février 2018,

VU l'arrêté préfectoral n°2013049-0002 du 18 février 2013 relatifs au débroussaillage légal autour des constructions, chantiers et installations de toute nature dans le cadre de la prévention et de la protection contre les feux de forêts,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013056-0009 du 25 février 2013 relatif au débroussaillage légal en bordure des voies ouvertes à la circulation publique, des voies ferrées et sous les lignes électriques dans le cadre de la prévention et de la protection contre les feux de forêts,

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2021 relatif à la détermination des massifs forestiers de Vaucluse particulièrement exposés aux risques d'incendie,

VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 2023 réglementant l'accès, la circulation et le stationnement dans les massifs forestiers du département de Vaucluse,

CONSIDÉRANT qu'il convient de remplacer l'arrêté municipal n° AR/31/6.4/2025-916 en date du 14 octobre 2025 suite à des entrées,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre en compte les modifications intervenues dans la composition de ce Comité, notamment en modifiant, en supprimant la demande de personne souhaitant venir renforcer le Comité Communal Feux de Forêts de la commune,

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir les différents secteurs composant le Comité Communal Feux de Forêts et de la Réserve Communale de Sécurité Civile,

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté municipal n° AR/31/6.4/2025-916 en date du 14 octobre 2025 composant le bureau du Comité Communal Feux de Forêts et la Réserve Communale de Sécurité Civile est annulé et remplacé comme suit.

Article 2 : Le Comité Communal Feux de Forêts et la Réserve Communale de Sécurité Civile est composé comme suit :

- Président : Monsieur **le Maire**
- Vice-président : **le conseiller municipal délégué à la sécurité civile**
- Responsable : Monsieur **Dominique LEMPEREUR**, Vice-président de l'ADCCFF 84 (Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt de Vaucluse)
- Responsable adjoint : Monsieur **PASCAL Thierry**
- Responsable adjoint 2 : **Éric BOUKATEM** et Responsable adjoint 3 : **Alain BONEBEAU**

Coordinateurs chargés de l'animation de la formation de la qualité et du suivi des plannings :

- Monsieur **Thierry PASCAL**
- Monsieur **Yvon BLANC**
- Monsieur **Éric BOUKATEM**
- Monsieur **Alain BONEBEAU**

VU l'entrée de Madame **CHOULAT Magali** (06 11 13 57 98) demeurant 392 chemin de Fontblanc, Résidence Saint-Gilles, 84210 Pernes les Fontaines,

VU l'entrée de Monsieur **BERNARD-THINAT Emmanuel** (06 03 44 46 84) demeurant 4 Chemin des Bravoux 84170 MONTEUX

Les membres bénévoles du CCFF et de la RCSC de Pernes les Fontaines (liste alphabétique) :

Noms	CCFF	RCSC		Communes
Nicolas AGNERAY	OUI	OUI	06 76 69 20 03	Saint-Didier
Emmanuel BERNARD-THINAT	OUI	OUI	06 03 44 46 84	Monteux
Amaury BERTRAND	OUI	OUI	07 69 42 94 71	Carpentras
Cécile BOCCIARELLI	OUI	OUI	06 75 52 21 05	Pernes
Yvon BLANC	OUI	OUI	06 81 04 83 90	Pernes
Alain BONEBEAU	OUI	OUI	07 83 83 06 26	Pernes
Didier BONITO	OUI	OUI	06 24 16 93 93	Pernes
Éric BOUKATEM	OUI	OUI	06 88 22 02 88	Pernes
Magali CHOULAT	OUI	OUI	06 11 13 57 98	Pernes
Isabelle COLAS	OUI	OUI	06 32 46 21 22	Pernes
Elian DELACOUR		OUI	07 83 83 79 17	Pernes
Gilles DESPREZ	OUI	OUI	06 68 17 11 75	Monteux
Jean-Michel DUPARCQ	OUI	OUI	06 52 63 60 41	Pernes
Laurence FAURE	OUI	OUI	07 87 54 98 57	Sarrians
Patrick FAURE	OUI	OUI	06 33 04 50 02	Sarrians
Thierry GONTHIER	OUI	OUI	06 72 79 79 79	Carpentras
Didier GUERIN	OUI	OUI	06 80 24 70 81	St-Saturnin
Philippe GUINDON	OUI	OUI	06 22 82 92 45	Pernes

Philippe GUINDON	OUI	OUI	06 22 82 92 45	St-Saturnin
Christian HOCHWYLER	OUI	OUI	06 95 45 98 52	Pernes
Gilles LEBLANC	OUI	OUI	06 78 02 63 15	Pernes
François LE BROUDER	OUI	OUI	06 30 90 23 83	Pernes
Dominique LEMPEREUR	OUI	OUI	06 75 73 60 90	Pernes
Alain LE PAPE	OUI	OUI	06 28 01 45 49	Pernes
Hélène LORNAGE	OUI	OUI	06 21 28 10 87	Pernes
Carole MALBURET	OUI	OUI	06 20 66 16 78	Pernes
Jean-Marc MALBURET	OUI	OUI	06 08 85 55 77	Pernes
Jean-François MARGAILLAN	OUI	OUI	06 75 22 81 18	Pernes
Didier MOREL	OUI	OUI	07 62 59 15 74	Pernes
Marie-Christine NEEL	OUI	OUI	06 87 24 41 63	Pernes
Irma PALLUEL	OUI	OUI	06 28 89 32 31	Pernes
Denis PASCAL	OUI	OUI	06 81 36 44 40	Pernes
Thierry PASCAL	OUI	OUI	06 22 68 11 85	Pernes
Martine POUGET DADONE	OUI	OUI	06 82 53 81 98	Monteux
Gérard RIGÉ	OUI	OUI	06 61 86 32 50	Pernes
Christian SOLLIER	OUI	OUI	06 22 64 74 80	Pernes
Claude SOULEYRAUX	OUI	OUI	06 27 38 37 89	Pernes
Albert TESTUD	OUI	OUI	06 16 35 01 15	Pernes
Bruno USSEGLIO-VERNA		OUI	06 17 21 91 52	Pernes

Article 3 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse,
- Madame la Directrice Générale des Services de Pernes-les-Fontaines,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Pernes-les-Fontaines
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pernes-les-Fontaines,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de Pernes-les-Fontaines,
- l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts de Vaucluse 3511, route des Vignères 84250 Le Thor
- Monsieur le Responsable du C.C.F.F. – R.C.S.C. de Pernes les Fontaines.

Fait à PERNES-LES-FONTAINES, le deux Février deux mille vingt-six.

Le Maire,
Didier CARLE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat : le 2 Février 2026

Publié le :

Notifié le :